

ARRETE INDIVIDUEL N° AI2025-32
portant Permission de voirie

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

VU, La demande en date du 10 avril 2025 par laquelle M. Julien ENEE représentant l'entreprise STEC de MOUEN (14790) 877 route de Bretagne sollicite l'autorisation de réaliser des travaux d'effacement de réseaux téléphoniques, en coordination avec l'entreprise Orange via le SDEM sur le domaine public, entre le 14 avril et le 17 avril 2025, avenue de la Pointe du Banc, avenue de Bretagne, rue de Colmar, rue des Mouettes et rue de Saverne à Saint-Germain-sur-Ay (50430),

ARRETE

Article 1 : Autorisation

L'entreprise STEC de Mouen (14790) est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter entre le 14 et le 17 avril 2025 les travaux énoncés dans sa demande : travaux d'effacement de réseaux téléphoniques en coordination avec l'entreprise Orange via le SDEM avenue de la Pointe du Banc, avenue de Bretagne, rue de Colmar, rue des Mouettes et rue de Saverne à Saint-Germain-sur-Ay (50430).

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est accordée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 : Autres formalités administratives

Il est expressément rappelé que le présent arrêté ne vaut pas arrêté de circulation.

Fait à Saint-Germain-Ay,
le 14 avril 2025

Le Maire,
Christophe GILLES

